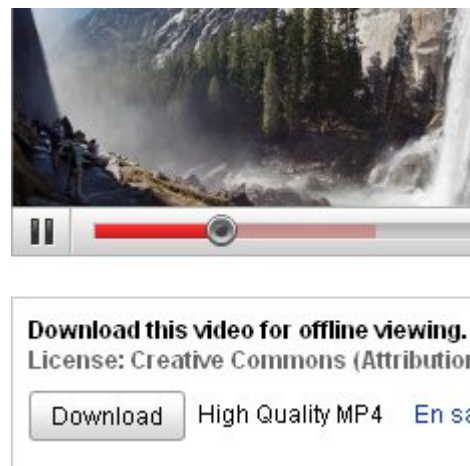


YouTube adopte (enfin) les Creative Commons !

Bonne nouvelle pour la « Culture Libre ». YouTube vient d'annoncer sur son blog une nouvelle fonctionnalité de poids : **la possibilité de télécharger les vidéos** (testée pour le moment uniquement avec quelques organismes pilotes et partenaires de l'opération, principalement des universités).



C'est sans nul doute pratique, mais la véritable bonne nouvelle n'est que la conséquence de cette nouveauté.

En effet, à partir du moment où YouTube permet à l'utilisateur de télécharger les vidéos pour les stocker dans son ordinateur, nous quittons le monde du streaming et il se pose alors inévitablement la question des droits d'usage de ces vidéos, que vous pouvez potentiellement copier, modifier et partager avec qui bon vous semble.

Du coup, et pour la première fois, il est explicitement accolé une licence à ces vidéos téléchargeables, en l'occurrence les mieux adaptées à ce type d'échanges, à savoir celles du catalogue des **Creative Commons**, qui autorisent au minimum l'usage et la diffusion sans modification et exploitation commerciale (et au maximum les mêmes droits qu'un utilisateur de logiciels libres).

Quand bien même ce soit déjà une belle avancée, j'espère vivement que cette option ne restera pas réservée aux seuls partenaires de Google et sera vite proposée à tout un chacun (comme c'est déjà le cas depuis bien longtemps sur Blip.tv par exemple) mettant ainsi doucement mais sûrement (presque) fin aux problèmes des droits d'auteur de la plus emblématique plate-forme de vidéos en ligne.

Pour vous en rendre compte par vous-même, voir par exemple cette vidéo issue

d'un cours de Stanford et cliquer sur « Download this video » en bas à gauche de la fenêtre.